

# DIALANGUE

Volume 1

Avril 1990

## BULLETIN DE LINGUISTIQUE

Module des lettres / Maîtrise en linguistique  
Université du Québec à Chicoutimi

---

*«[...] En ce qui concerne la langue, toutefois, nous possédons quelques certitudes. La première, dans l'ordre politique, c'est que la question de la langue est inflammable. La deuxième, c'est que qui perd sa langue perd son âme [...] La troisième, c'est que la langue doit être vue. Quand on ne voit plus sa langue, on cesse de la parler. Une ville saute d'abord aux yeux. Le problème de l'affichage est révélateur, c'est le cas de le dire. La quatrième, c'est que la langue doit être portée dans le coeur de ceux qui la parlent.»*

Jean-Paul Desbiens,  
«Sur le bout de la langue»,  
La Presse (Montréal), 22 octobre 1986.

## SOMMAIRE

- Les orientations de recherche des professeurs de linguistique de l'Université du Québec à Chicoutimi
  - Synthèse des mémoires de maîtrise
  - Mémoires et travaux de 1<sup>er</sup> cycle
  - La situation du français à l'Université du Québec à Chicoutimi et dans la région
  - Comptes rendus d'ouvrages récents
-

Nina CATACH, *Les délires de l'orthographe*, Paris, Plon, 1989, XIII, 342 pages.

Jacques LECONTE et Philippe CIBOIS, *Que vive l'orthographe*, Paris, Seuil, 1989, 184 pages.

---

*Ginette Laberge*

Au Québec comme en France, on sent le besoin urgent d'une réforme de l'orthographe. Si l'allemand, l'espagnol, le portugais et le russe ont été simplifiés depuis le début du siècle, pourquoi l'orthographe française est-elle sclérosée depuis la Révolution? Des professeurs et d'éminents linguistes rendent compte du problème et prêchent depuis longtemps la nécessité d'une réforme de l'orthographe. *Les délires de l'orthographe* et *Que vive l'orthographe* sont, chacun à sa manière, un plaidoyer en faveur d'une telle réforme, visant à ajuster l'écrit à l'oral.

L'historienne et linguiste Nina Catach, directrice de recherche au CNRS, auteur (ou auteure?) de *L'orthographe française*, a décidé de s'attaquer au problème, tantôt sous une forme humoristique (le chapitre 7 s'intitule "Les grammairiens malades de la langue"), tantôt selon une approche linguistique, dans un ouvrage ressemblant à un dictionnaire. On peut le lire, au choix, d'une couverture à l'autre, ou encore en pièces détachées. C'est ainsi que l'auteur explique que l'étymologie ne devrait être utile que pour faire une distinction entre deux

"Qui peut savoir pourquoi l'on écrit *colère* et *choléra*, *agrafe* et *paragraphe*, *phantasme* et *fantaisie*, *hydre* et *clepsydre*, *psychose* et *métempsychose*, *microlite* mais *monolithe*? Et pourquoi, contre l'étymologie, extrême et suprême, pôle et théâtre, avec un circonflexe, alors que rien, en latin ou en grec, ne le justifie...?" (p. 38-39)

et qu'à *Hostellerie (du Roy Henry)*, elle se moque de la pédanterie de notre langue:

"Il était une fois trois restaurants: dans l'un, les couteaux n'étaient pas affûtés. Dans le second, ils l'étaient, et l'on trouvait par conséquent la viande meilleure. Mais c'est le troisième qui faisait payer le plus cher, et savez-vous pourquoi? Parce qu'il avait rajouté un *s* et deux *y* à son enseigne. Ainsi va la France. Veuve de ses rois et de ses fastes, elle rajoute des *s* partout, des *l*, des *h*, des *c*, des trémas, des *x*, des *y* et des *z* quand elle ne les a pas déjà... Tous ces faux nez deviennent nous-mêmes, et sont parfaitement bien supportés par Monsieur Gendelette, qui peut ainsi manger du faquin tous les jours à son petit déjeuner..." (p. 91)

Madame Catach est d'avis qu'une réforme de l'orthographe ne doit pas être gérée par des élites, "pas plus que la guerre par les militaires."

Dans **Que vive l'orthographe**, Jacques Leconte, ancien professeur et Philippe Cibois, chercheur au CNRS et président de la commission "Réformes" de l'AIROE, (Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture) unissent leurs efforts pour démontrer aux autorités françaises et à la sacro-sainte Académie l'urgence d'une simplification de l'orthographe française, visant à favoriser l'apprentissage de la langue tant par les jeunes Français que par les étrangers. Ils présentent des témoignages de professeurs, recueillis lors d'une enquête libre et publiés dans un dossier de **L'Ecole libératrice** (revue du Syndicat national des instituteurs), qui s'accordent pour reconnaître qu'une démocratisation de l'enseignement passe par une réforme de l'orthographe, si l'on veut éviter de perpétuer le maintien des inégalités sociales.

Selon ces enseignants:

"La langue est un outil de travail. Il n'est pas pensable de travailler avec des outils, ou machines, n'ayant pas évolué depuis plus de cent ans"... (p. 222)

"La langue parlée devient trop différente de la langue écrite. Une langue vivante doit évoluer, n'en déplaise aux "puristes". (p. 27)

D'après les auteurs, les trois quarts des fautes d'orthographe, fautes d'accent ou de redoublement de consonnes, constituant la priorité d'une réforme, il semble urgent de corriger des anomalies bien identifiées, de restreindre l'usage de l'accent circonflexe aux cas d'ambiguïté, d'uniformiser la conjugaison des verbes terminés par -eter et -eler (ex: je ficèle, j'étiquette), de combattre les dérives anglaises (du style *zapper* - pourquoi pas *zaper*?) et peut-être même de simplifier l'accord du participe passé des verbes pronominaux. Les auteurs sont favorables à la création d'une Commission permanente de l'orthographe, "composée de personnalités compétentes et au goût sûr, académiciens, linguistes, lexicographes, enseignants et usagers qui pourraient conseiller [au] ministre" [de l'Education] les aménagements nécessaires à l'orthographe actuelle, rédiger et diffuser la liste des mots nouveaux ou modifiés à l'intention des écoles.

Le plaidoyer est accompagné (en annexes) de documents qui contribuent à la compréhension du problème: **Voeu de l'Académie des sciences** (1960) appuyant la démarche de Monsieur Beslais (1957) rapportée dans le journal **Le Monde**, **Arrêté Haby** (1976), **Manifeste de l'AIROE**, **Recommandations de l'Académie française**, **Manifeste "des dix"** (1989).

NOTE:

Ces deux ouvrages ont certainement participé à la création du **Conseil supérieur de la langue française** (24 octobre 1989).

Dans un article du journal *Le Devoir* (10 février 1990), Marie-Eva De Villers rapporte que le gouvernement québécois a été appelé à désigner un comité (dirigé par Pierre Martel, président du Conseil de la langue française) en vue de participer aux travaux de cet organisme dirigé par Bernard Quémada. Selon Madame De Villers, "cette réforme arrive donc à point nommé [puisqu'] elle nous permet de faire valoir nos positions en temps utile, d'être partie prenante aux discussions" portant sur la simplification de l'orthographe.

Malgré l'opposition des membres de l'Académie française, selon laquelle "modifier par décret l'orthographe en allant dans le sens d'une simplification supposée reviendrait à créer un idiome factice", cette discussion portera sur l'usage des traits d'union, le pluriel des mots composés, l'usage des accents circonflexes, les anomalies orthographiques (doubles consonnes, mots étrangers...), l'accord du participe passé des verbes pronominaux.